

Un amendement glissé par le gouvernement dans le projet de loi sur de finances passé avec le 49-3 : **une étape supplémentaire pour privatiser le réseau AEFÉ.**

Un amendement au projet de loi de finances 2023 a été adopté, concernant les établissements en gestion directe (EGD) du réseau AEFÉ. Il constitue une véritable marche à la privatisation des quelques 68 EGD qui subsistent, contre 566 établissements privés conventionnés ou partenaires.

Les faits : l'amendement prévoit la création d'un comité de gestion dans les EGD, et ce « au plus tard le 1^{er} janvier 2024 ». Ce comité « assume l'ensemble des responsabilités de gestion et de direction des établissements placés en gestion directe. Il fixe en particulier les règles d'inscriptions et les écolages de ces établissements », et « est gouverné par une instance contrôlée à au moins 60 % par l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, et à au moins 25 % par les représentants des parents des élèves inscrits dans les établissements en gestion directe ». Il « est indépendant juridiquement, financièrement, et comptablement, de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger, avec laquelle il signe une convention de collaboration ».

Cet amendement fait suite à un enchaînement de décisions visant à la privatisation du réseau : baisse du budget de l'AEFE de 33 millions d'euros en juillet 2018 suite à une baisse des subventions de l'État, entraînant une réduction massive des postes de détachés. Tout s'est accéléré avec les annonces de Macron de doubler les effectifs d'élèves d'ici 2030 : baisse du nombre d'EGD (74 en 2018, 68 actuellement), croissance forte des partenariats privés, désengagement de l'État, création du CAPEFE censé alimenter en personnels titulaires de l'Éducation nationale les postes de personnels de droit local précaires. Ce qui attend maintenant les EGD, c'est une gestion par les parents, donc un pas de plus vers la privatisation.

Le commentaire lié à l'amendement est explicite : « la croissance (justifiée) des charges de personnel détaché, environ 12 % des enseignants, va forcément continuer à peser de plus en plus sur les capacités financières des familles scolarisant leurs enfants dans les EGD, puisque cette masse salariale est affectée prioritairement sur ces établissements ». Les postes de détachés y sont directement visés : trop chers !! Leur réduction dans les EGD en serait la conséquence logique. Ce comité de gestion, qui

statuera sur les frais d'écolage, risque, de plus, de bloquer toute augmentation de salaire, et les personnels de droit local seront aussi impactés.

C'est un étage supplémentaire de la fusée visant à détruire le service public à l'étranger qui est mis en place ici.



Pour la FNEC FP-FO, les revendications sont claires :

- ▶ Défense de l'opérateur public, non à la privatisation du réseau AEFÉ ;
- ▶ Non à la gestion parentale, synonyme de fragilisation des postes et des salaires ;
- ▶ Pour un engagement accru de l'État ;
- ▶ Défense des droits des personnels, de leurs statuts.

La FNEC FP-FO appelle les personnels des EGD à se réunir en AG pour combattre cette destruction de l'enseignement à l'étranger.

Voter FO, c'est combattre pour la défense du service public d'éducation, obligation de l'État, à l'étranger comme en France.